

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 76

12 janvier 2010

SOMMAIRE

Abtimo S.A.	3636	H.M. Kapteijns Pensioen B.V./S.à r.l.	3603
Alias Mustang International	3620	HP Invest S.à r.l.	3621
Arcelor Investment Services S.A.	3602	Intravel	3638
Bateman Technologies Luxembourg S. à r.l.	3639	Investimex Holding S.A.	3640
Beethovenstrasse Immobilien A.G.	3621	KL Industries S.à r.l.	3633
Biscoe Investments S.A.	3621	Landbesitz AG	3602
Biscoe Investments S.A.	3623	LBREM Europe S.à r.l.	3624
Blittersdorf Immobilien A.G.	3620	LBREM II Europe S.à r.l.	3637
BRL Investments S.à r.l.	3634	LBREM II NW Holdings S.à r.l.	3638
CPI Asia II Holdings S.à r.l.	3646	LBREM Luxco S.à r.l.	3639
CPI Asia Investment Holdings S. à r.l.	3646	Lexsis S.A.	3647
CPI Asia Investment S.à r.l.	3642	Marconsult S.A.	3635
Cz2 Laguna S.à r.l.	3625	Merina Partnership S.e.c.s.	3647
Dome 2 0909 S.à r.l.	3634	Quinton Finance S.A.	3642
Eurizon Capital S.A.	3648	RT Holding S.A.	3602
Euro Properties Investments S.à r.l.	3635	RY Investments S.à r.l.	3624
Fenix Central European S.A.	3641	Schawk Luxembourg, S.à r.l.	3637
FMR European Real Estate S.à r.l.	3619	Sonatrach International Finance and Development S.à r.l.	3640
Framed A.G.	3636	Tilltro S.A.	3619
FV-Invest S.A.	3602	Union des Entreprises Luxembourgeoises A.s.b.l.	3635
Generali Hedge Funds Sicav	3640	Valencia Investments S.à r.l.	3647
Giraud Luxembourg S.A.	3646		
Giraud Luxembourg S.A.	3641		

Arcelor Investment Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 35.430.

L'Assemblée générale du 11 décembre 2009 a décidé de nommer Monsieur Jean-François Hugo en tant que commissaire, avec adresse professionnelle au 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, pour réviser les comptes sur l'exercice 2008 en remplacement du réviseur d'entreprises Deloitte S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Référence de publication: 2010001245/12.

(090194494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

FV-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 131.588.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 décembre 2009 que:

La société FIDU-CONCEPT SARL, avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de la société SOFINTER GESTION SARL. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010001247/14.

(090194851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Landbesitz AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 34.800.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 9. Dezember 2009 geht hervor, dass:

Herr Heinrich MERZ als Verwaltungsratsmitglied austritt.

Herrn Heinrich Volkmar MERZ, geboren am 16.12.1979 in Erlangen (Deutschland), wohnhaft in Xalet Anna, Erst, AD-400 Andorra, als neues Verwaltungsratsmitglied ernannt wird. Das Mandat läuft während der Generalversammlung des Jahres 2014 aus.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2010001250/15.

(090194808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

RT Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 107.735.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Pour RT Holding SA

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010001338/13.

(090194969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

H.M. Kapteijns Pensioen B.V./S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 150.010.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the tenth day of December.

Before Us, Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Höegh Capital Partners (PE) Limited, a private company with limited liability, organised and existing under the laws of the British Virgin Isles, having its corporate seat in Tortola, British Virgin Islands, and its address at: Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the Registry of Corporate Affairs in Tortola, British Virgin Islands, under file number 346094, hereinafter referred to as: the "Höegh Capital Partners",

here represented by Amandine Piasentin, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 2, 2009.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that Höegh Capital Partners is the sole Shareholder of H.M. Kapteijns Pensioen B.V., a private company with limited liability ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid", having its corporate seat at Waalre, the Netherlands, and having its office address at 6222 PH Maastricht, the Netherlands, Kruisdonk 66, registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce of Limburg, the Netherlands, under file number 17082857, having an issued share capital of eighteen thousand euro (EUR 18,000) represented by one hundred eighty thousand (180,000) shares with a nominal value of ten eurocents (EUR 0.10) each, hereinafter referred to as: the "Company".

II. that by resolution validly adopted by the sole Shareholder of the Company on the British Virgin Islands, on December 10, 2009, acting in accordance with article 19 of the articles of association of the Company, the Company resolved to transfer its central administration and effective place of management from Maastricht, the Netherlands to the city of Luxembourg as from December 10, 2009, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate continuance. All formalities required under the laws of the Netherlands to give effect to that resolution have been or will be duly performed; a photocopy of said resolution shall remain annexed to the present deed. The interim balance sheet dated on December 3, 2009, as well as a declaration of the Management Board of the Company stating that the fair market value of the Company as per December 9, 2009, is one million two hundred six thousand two hundred twenty-nine euro (EUR 1,206,229), after signature "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

III. the agenda of the meeting is the following:

1. transfer of the central administration and of the effective place of management of the Company from Maastricht, the Netherlands to the city of Luxembourg as from December 10, 2009, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate continuance;

2. adoption by the Company of the legal form of a société à responsabilité limitée with the name "H.M. Kapteijns Pensioen B.V./S.à.r.l." and adoption of the Luxembourg nationality upon the transfer of the central administration and effective place of management of the Company from Maastricht, the Netherlands to the city of Luxembourg as from the date of the present deed;

3. amendment and restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality;

4. acceptance of the resignation of Maprima Management B.V., a private company with limited liability, having its corporate seat at Maastricht, the Netherlands as member(s) of the Management Board of the Company and vote of discharge;

5. appointment of new member(s) of the Management Board of the Company for an unlimited duration; and

6. establishment of the central administration of the Company at Luxembourg.

IV. The entire share capital of the Company being represented at this meeting, it is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Thereupon, the appearing party, represented as stated here above, requested the notary to record that:

First resolution

The sole Shareholder resolves to transfer the central administration and the effective place of management from Maastricht, the Netherlands to the city of Luxembourg as from December 10, 2009, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate continuance. The sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the Netherlands to give effect to such transfers have been or will be duly performed.

Second resolution

As a result of the first resolution, the sole Shareholder resolves to adopt the form of a société à responsabilité limitée as company form with the name "H.M. Kapteijns Pensioen B.V./S.à.r.l.", further to adopt the Luxembourg nationality upon transfer of the place of central administration and of the effective place of management as from the date of the present deed and that the Company henceforth be subject to the laws of Luxembourg.

Third resolution

The sole Shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company so as to conform them to the laws of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company will henceforth read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Definitions.

1.1 In these articles of association the following words shall have the following meanings:

a. a "Share":

a share in the capital of the Company;

b. a "Shareholder":

a holder of one or more Shares;

c. the "Shareholders' Body":

the body of the Company consisting of Shareholders entitled to vote;

d. a "General Meeting of Shareholders":

a meeting of Shareholders and other persons entitled to attend meetings of Shareholders;

e. the "Management Board":

the Management Board of the Company;

f. "in writing":

by letter, by telecopier, by e-mail, or by message which is transmitted via any other current means of communication and which can be received in the written form, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;

g. "Company Body":

the Management Board or the Shareholders' Body

h. the "Law":

any applicable law or regulation.

1.2. References to Articles shall be deemed to refer to articles of these articles of association, unless the contrary is apparent.

Art. 2. Name, Official Seat, Central Administration.

2.1. The Company's name is: H.M. Kapteijns Pensioen B.V./S.à.r.l. (the "Company").

2.2. The official seat of the Company is in Maastricht, the Netherlands.

2.3. The central administration and the effective place of management is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Objects. The objects of the Company are:

4.1 The Company invests in, acquires, administers, manages and exploits securities, mortgages and other debts, registered property and others assets, and further participates in, conduct the management of, finance and co-finance other enterprises and companies of whatever nature.

4.2 The Company enters into and administer annuity agreements, and administers pension schemes within the meaning of the wages and salaries Dutch Tax Act 1964; such outside the scope of the Market Conduct Supervision Act. In the performance of its activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any activities that are subject to a license or authorization, unless the Company has obtained such license or authorization from the relevant supervisory authorities.

4.3 The Company grants loans, binds itself as a joint and several debtor for third- parts debts, to bind the Company as a surety and/or to cause it to act as a guarantor for the debts or personal obligations of third parties, and establishes security rights on the Company's property for such third-party debts or obligations.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at eighteen thousand euro (EUR 18,000) represented by one hundred eighty thousand shares (180,000) shares in registered form with a nominal value of ten eurocents (EUR 0.10), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by Shareholder's Body, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. All Shares shall be registered and numbered starting at 1. No Share certificates shall be issued.

6.2. Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.3. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.4. Where Shares are held in joint ownership, the joint owners may be represented to the Company only by a single person to be nominated by them in writing for that purpose. The Shareholders in question may not exercise the rights attached to that share until such nomination has been made.

6.5. Shares are transferable among Shareholders or to third parties further to the procedure described in article 11.

Art. 7. Register of Shareholders.

7.1 The Management Board shall keep in Luxembourg a register of Shareholders in which the names and addresses of all Shareholders are recorded, stating the number of their Shares, the amount paid up on each Share, the date on which they acquired the Shares and the date of acknowledgement or service.

7.2 The Shareholder's register shall also include the names and addresses of persons having a right of usufruct or pledge on these Shares, showing the date on which they acquired the right and the date of acknowledgement or service and also showing which of the rights attached to the shares belong to them.

7.3. Each Shareholder, usufructuary and pledgee of Shares shall be under the obligation to ensure that this address is known to the Company.

7.4. Upon request and for no consideration, the Management Board shall provide a Shareholder, usufructuary or pledgee with an extract from the Shareholders' Register in respect of his right on a share. If a share is encumbered by a right of usufruct or pledge, the extract shall state who is entitled to those rights.

7.5. The Management Board shall make the Shareholders' register available at the Company's offices for inspection by the Shareholders and by those usufructuaries and pledges.

7.6. All notification shall be made to the registered addresses.

7.7. The relevant provisions of the Law apply to the register of Shareholders.

Art. 8. Issuance of Shares.

8.1 Shares shall be issued pursuant to a resolution of the Shareholders' Body adopted in the manner required for the amendment of the articles of association.

8.2 A resolution to issue Shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.

8.3 Upon issuance of Shares, each Shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of his Shares, subject to the relevant limitations prescribed by the Law and the provision of Article 8.4. Such preemption right may only be exercised by the Shareholders who are entitled to that right in consequence of the provisions contained in that article, and consequently that right cannot be transferred separately.

8.4 Prior to each single issuance of Shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the Company Body competent to issue such Shares.

8.5 The provisions of Articles 8.1, 8.2, 8.3 and 8.4 shall apply by analogy to the granting of rights to subscribe for Shares, but do not apply to the issuance of Shares to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.

8.6 The issue of a Share shall furthermore require notarial deeds, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands and a notary in Luxembourg, respectively, to which deeds those involved in the issuance shall be parties.

8.7 The full nominal value of each Share must be paid upon issuance.

Art. 9. Own Shares; Reduction of the Issued Capital.

9.1 When issuing Shares, the Company may not subscribe for its own Shares.

9.2 The Shareholder's Body may resolve to reduce the issued capital by withdrawing Shares held by it or by reducing the par value of the shares by amendment of the articles of association.

Partial repayment on shares or dispensation from the obligation to pay up shares is possible only in implementation of a resolution to reduce the par value of the shares.

9.3 The Shareholders' Body may resolve to reduce the Company's issued capital in accordance with the relevant provisions prescribed by the Law.

Art. 10. Transfer of Shares.

10.1 Shares are not freely transferable among other Shareholders and to third parties, and shall only be transferred further to the procedure set out in article 11.

10.2 Shares may not be transmitted by reason of death to non-members except with the approval of other Shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

10.3 In the case referred to in clause 10.2, no consent shall be required where Shares are transferred either to heirs compulsory entitled to a portion of the estate or to the surviving spouse or to other legal heirs.

10.4 Transfer of Shares sold under the provisions of Article 10 and 11 shall take place within six weeks after the purchase has been made effective unless the purchaser(s) and vendor(s) agree otherwise.

10.5 Payment of the purchase price shall be made simultaneously with the transfer unless the purchaser(s) and vendor(s) agree otherwise.

10.6 If a Shareholder is the purchaser of a Share and the vendor has failed to transfer the Share despite a reminder to cooperate in the transfer within a period of one month, or if an obligation to make an offer is not complied with, the company is irrevocably authorised to make the relevant transfer or make the offer as the case may be and, if the offer is fully accepted, to make the resulting transfer, and also to give effect to the transfer itself by signing the declarations required for the transfer, with the obligation to pay the purchase price to the vendor after deduction of all the costs incurred in the process.

Art. 11. Blocking Clause (offer to co-Shareholders).

11.1 A transfer of one or more Shares can only be effected with due observance of the provisions set out in this Article, unless all co-Shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall then be valid for a period of three months.

11.2 A Shareholder wishing to transfer one or more of his Shares (hereinafter the "Offeror") shall first offer to sell such Shares to his co-Shareholders. Such offer shall be made by the Offeror by means of a written notification to the Management Board, stating the number of Shares he wishes to transfer. Within seven days of receipt of this notification, the Management Board shall give notice of the offer to the co-Shareholders. Co-Shareholders interested in purchasing one or more of the Shares on offer (hereinafter "Interested Parties") must notify the Management Board within one month after said notices from the Management Board have been sent; notifications from co-Shareholders received later shall not be taken into account.

11.3 The price at which the Shares on offer can be purchased by the Interested Parties shall be mutually agreed between the Offeror and the Interested Parties. If they do not reach agreement on the price within three weeks after the offer, the price shall be set by one independent expert to be appointed by mutual agreement of the parties concerned or, if they are unable to agree on the designation within ten days after the said period of three weeks, to be designated on the request of any interested party by the chairman of the Chamber of Commerce at which the Company is registered in the Commercial Register. If an expert is appointed, he shall be authorized to inspect all books and records of the Company and to obtain all such information as will be useful to him in setting the price.

11.4 The price determined by the Shareholders by mutual agreement or by the expert shall be communicated to the Management Board as soon as possible. Within ten days after the date on which the Management Board has been informed of the price, the Management Board shall advise all Shareholders of that price.

The other Shareholders shall within four weeks after the price has been communicated to them state to the Management Board and to what extent they wish to exercise their right of purchase.

11.5 If it proves that all the prospective purchasers together have applied for more Shares than are on offer, the offered Shares shall be distributed among the prospective purchasers in proportion to the number of shares already held by each of them, and a number or remainder of Shares that is not susceptible to distribution in this way shall be by drawing of lots. Where a prospective purchaser has applied to fewer Shares than the number to which he would have been entitled on the basis of proportional distribution under the above provision, the Shares so released shall be distributed among the remaining prospective purchasers in the manner described in the previous sentence.

11.6 The Management Board must notify the Offeror of the result of the offer within eight weeks after the date on which it advises the Shareholders of the price.

11.7 The Offeror may withdraw his offer up to one month after the day on which he is informed to which Interested Party or Parties he can sell all the Shares on offer and at what price.

11.8 If it is established that none of the co-Shareholders is an Interested Party or that not all Shares put on offer shall be purchased for payment in cash, the Offeror may transfer the total number of the Shares on offer, and not part thereof, to a non Shareholder only upon approval of at least three-quarters of the corporate capital. Such approval shall have been given thereto in a general meeting.

11.9. All notifications and notices referred to in this Article 9 shall be made by registered mail.

11.10 All costs of the appointment of the expert, and its determination of the price, shall be borne by:

- a. the Offeror if he withdraws his offer;
- b. the Company in all other case.

11.11 The preceding provisions of this Article 11 shall apply by analogy to rights to subscribe for Shares and rights of pre-emption.

Art. 12. Financial Assistance, Usufruct in Shares and Pledging of Shares.

12.1 The Company shall not furnish security, give a price guarantee, otherwise guarantee or otherwise bind itself jointly and severally with or on behalf of third parties in order to assist third parties to subscribe to or acquire shares in its own share capital. This provision shall also apply to its subsidiary companies.

12.2 A right of usufruct may be established on shares. If it has been stipulated when establishing the right of usufruct that the voting right belongs to the usufructuary, he shall have that right only if both that stipulation and (in case of transfer of the usufruct) the transfer of the voting right is approved by the Shareholder's Body.

12.3 A pledge over the shares can be granted in accordance with and within the limits set forth by Law provision. Unless stated otherwise in the deed of pledge, the voting rights shall remain with the pledgor.

III. Management - Representation

Art. 13. Management Board.

13.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single Shareholder or the Shareholder's Body which sets, as the case may be, (i) their salary, (ii) the terms of employments and (iii) the term of their office. The Shareholder's Body may grant to the Management Board or one or more of them profit-sharing bonuses and/or pension entitlements for themselves or their surviving dependants.

13.2 If several managers have been appointed, they will constitute a Management Board. The manager(s) need not to be Shareholder(s).

13.3 A Management Board member may be suspended or dismissed by the Shareholder's Body at any time.

Art. 14. Powers of the Management Board.

14.1. The Management Board shall be entrusted with the management of the Company.

14.2. All powers not expressly reserved by the Law or the present articles to the Shareholder's Body fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the Management Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Art. 15. Procedure.

15.1. The Management Board shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

15.2. When making Management Board resolutions, each member of the Management Board may cast one vote.

15.3. Written notice of any meeting of the Management Board shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Management Board.

15.4. No such convening notice is required if all the members of the Management Board of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Management Board of the Company.

15.5. Any manager may act at any meeting of the Management Board by appointing in writing another manager as his proxy.

15.6. The Management Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Management Board are validly taken by the majority of the votes cast. If there is a tie in voting, the decision shall be referred to the Shareholders' Body. The resolutions of the Management Board will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

15.7. Any manager may participate in any meeting of the Management Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

15.8. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 16. Representation and Conflict of interest.

16.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the manager in case of sole manager, and by the joint signatures of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 16.2 of these articles.

16.2. The Management Board may appoint officers with general or limited powers to represent the Company. Each officer shall be competent to represent the Company, subject to the restrictions imposed on him. The Management Board shall determine each officer's title. Such officers may be registered at the Commercial Register, indicating the scope of

their power to represent the Company. The authority of an officer thus appointed may not extend to any transaction where the Company has a conflict of interest with the officer concerned or with one or more members of the Management Board.

16.3 In the event of a conflict of interest between the Company and one manager, the Company shall be represented by another manager unless the Shareholder's Body appoints one or more other persons for that purpose.

16.4 In the event of a conflict of interest between the Company and all the managers or the sole manager, the Company shall be represented by one or more other persons to be appointed by the Shareholder's Body for that purpose.

Art. 17. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these articles as well as the applicable provisions of the Law.

Art. 18. Vacancy or Inability to Act. If a seat is vacant on the Management Board ('ontstentenis') or a member of the Management Board is unable to perform his duties ('belet'), the remaining manager(s) shall be temporarily entrusted with the management of the Company. If all seats in the Management Board are vacant or all members of the Management Board or the sole manager, as the case may be, are unable to perform their duties, the management of the Company shall be temporarily entrusted to one or more persons designated for that purpose by the Shareholders' Body.

IV. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 19. Accounting Year.

19.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

19.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established in accordance with the provision of the Law, and the manager or, in case there is a plurality of managers, the Managing Board shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

19.3. The annual accounts shall be signed by the Managing Board. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

19.4. The Company may, and if the Law so requires shall, appoint an accountant to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the Shareholders' Body.

19.5. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office. The Shareholders may inspect the documents there and obtain a copy of them free of charge.

Art. 20. Allocation of Profits.

20.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

20.2. The Shareholder's Body has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

20.3. Distributions may be made to the Shareholders and the other parties entitled to the distributable profit only to the extent that Shareholders' equity is greater than the sum of the paid and called up part of the Company's share capital plus the reserves that must be retained by the law. Distribution of profits shall take place after the adoption of the annual accounts which shows that it is permissible.

20.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the Management Board;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole Shareholder or the Shareholder's Body;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

20.5. The dividend shall be made payable at the Company's office fourteen days after it has been determined by Shareholder's Body.

20.6. A Shareholder's entitlement to dividend lapses on the expiry of five years calculated from the date on which the dividend is made payable.

V. General Meetings of Shareholders

Art. 21. General Meetings of Shareholders.

21.1 The annual General Meeting of Shareholders shall be held within six months after the end of the financial year.

21.2 Other General Meetings of Shareholders shall be held as often as the Management Board deems such necessary.

21.3 Shareholders representing in the aggregate at least ten (10%) per cent of the Company's issued capital may request the Management Board to convene a General Meeting of Shareholders, stating specifically the subjects to be discussed. If the Management Board has not given proper notice of a General Meeting of Shareholders such that the meeting can be held within four weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorized to convene a meeting themselves.

Art. 22. Notice, Agenda and Venue of Meetings.

22.1 Notice of General Meetings of Shareholders shall be given to the Shareholders.

22.2 Notice of the meeting shall be given no later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting, not including the date on which the notice is issued and the date of the meeting itself.

22.3 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed. Communications required by law or by the present articles of association to be addressed to the General Meeting of Shareholders may be made by inclusion in the notice convening the meeting. Valid resolutions cannot be adopted on matters that have not been notified in the notice of the General Meeting of Shareholders or a supplementary notice issued within the period set for calling the meeting unless the resolution is adopted unanimously at a meeting which the whole of the issued capital is represented.

22.4 Items submitted in writing to the Management Board by one or more Shareholder(s) jointly representing the minimum percentage of the issued capital set forth in the Law shall also be included on the agenda provided that they are submitted promptly enough to permit compliance with the following article.

22.5 If a motion to change the Articles or to dissolve the Company is to be on the agenda of a General Meeting of Shareholders, this must be stated in the notice convening such meeting, and in the case of a change of the Articles a copy of the motion including the proposed change verbatim must also be placed in the Company's office for inspection by the Shareholders from the date of the notice convening the meeting until the end of the meeting.

22.6 The notice of the meeting shall be sent by registered letters to the addresses of the Shareholders shown in the register of Shareholders.

22.7 General Meetings of Shareholders are held in the municipality in which, according to these articles of association, the Company has its official seat. General Meetings of Shareholders may also be held in Luxembourg, but in that case valid resolutions of the Shareholders' Body may only be adopted if all of the Company's issued capital is represented.

Art. 23. Admittance and Rights at Meetings.

23.1 Each Shareholder shall be entitled to attend the General Meetings of Shareholders, to address the meeting and to exercise his voting rights. Shareholders may be represented in a meeting by a proxy authorized in writing.

23.2 At a meeting, each person present with voting rights must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

23.3 The Management Board members shall, as such, have the right to give advice in the General Meetings of Shareholders.

23.4 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

Art. 24. Chairperson and Secretary of the Meeting.

24.1. General Meeting of Shareholders shall be chaired by the most senior manager in years of service present at the meeting. If the managers have been in service for an equal number of years, the chairmanship shall rotate among them. However, the meeting may at all time appoint a chairman other than the manager.

24.2. If no manager is present at the General Meeting of Shareholders, the meeting shall provide its own chairman.

24.3. The chairman of the meeting shall appoint a secretary for the meeting upon commencement of the meeting.

Art. 25. Minutes; Recording of Shareholders' Resolutions.

25.1. The secretary of a General Meeting of Shareholders shall keep minutes of the proceedings at the meeting. The minutes shall be adopted by the chairperson and the secretary of the meeting and as evidence thereof shall be signed by them.

25.2. The Management Board shall keep record of all resolutions adopted by the Shareholders' Body. If the Management Board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting shall ensure that the Management Board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the Company's office for inspection by the Shareholders. On application, each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records.

Art. 26. Adoption of Resolutions in a Meeting.

26.1. Each Share confers the right to cast one vote.

26.2. To the extent that the Law or these articles of association do not require a qualified majority (75% plus one vote) or unanimity, all resolutions of the Shareholders' Body shall be adopted by a simple majority (50% plus one vote).

26.3. Votes on the appointment of persons shall be taken by sealed unsigned ballot. Votes on issues shall be taken orally, in each case unless the chairman of the meeting stipulates another form of voting without contradiction by any of those entitled to vote.

26.4. Abstention and blank and signed ballots shall be regarded as uncast votes.

26.5. If there is a tie in voting, the proposal shall be deemed to have been rejected.

26.6. If the formalities for convening and holding of General Meetings of Shareholders, as prescribed by law or these articles of association, have not been complied with, valid resolutions of the Shareholders' Body may only be adopted in a meeting, if in such meeting all of the Company's issued capital is represented and such resolution is carried by unanimous vote.

Art. 27. Adoption of Resolutions without holding Meetings.

27.1. Resolutions of the Shareholders' Body may also be adopted in writing without holding a General Meeting of Shareholders, provided they are adopted by the unanimous vote of all Shareholders entitled to vote.

27.2. The resolution shall be noted by a manager in the minutes' book of the General Meeting of the Shareholders, and the entry shall be signed by him and read out at the next subsequent meeting of Shareholders.

27.3. Resolutions to dismiss a manager other than by voluntary resignation and resolutions on the items that have to be dealt with the annual General Meeting of Shareholders may only be taken at a General Meeting of Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 28. Dissolution and Liquidation.

28.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the General Meeting of the Shareholders.

28.2. If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the Shareholder's Body, the Management Board members shall become liquidators of the dissolved Company's property. The Shareholders' Body may decide to appoint other persons as liquidators.

28.3 During liquidation, the provisions of these articles of association shall remain in force to the extent possible.

28.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company shall first be applied to pay out to the Shareholders the amounts paid up on the shares held by them to a maximum of their par value. The remains of the balance after dissolution shall be transferred to the Shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the Shares held by each of them.

28.5 The Company shall cease to exist at the point when there are no further assets known to it or to its liquidator (s).

28.6 When the Company shall cease to exist, the liquidator(s) shall notify the registers in which the Company is registered accordingly.

28.7 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Law.

Art. 29. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these articles of association."

Fourth resolution

The sole Shareholder resolves to accept the resignation of Maprima Management B.V., a private company with limited liability, having its corporate seat at Maastricht, the Netherlands as member of the Management Board of the Company with effect as of the date hereof and to grant him discharge for the exercise of his mandate.

Fifth resolution

The sole Shareholder resolves to appoint the following persons as members of the Management Board of the Company for an unlimited duration with effect as of the date hereof:

- Mr. Horst Nikolaus Schneider, accountant, born on August 27, 1957 in Trier, Germany, with personal address at D-54296, Trier, Germany, Am Trimmelter Hof 5;

- Mr. Luc Mathias Jos Marie Braun, accountant, born on September 24, 1958 in Luxembourg with professional address at L-5364, Schrassig, Luxembourg, Aeppelwee 1.

Sixth resolution

The sole Shareholder resolves to establish the central administration of the Company at 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg,

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately two thousand five hundred Euros (2,500.- EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Höegh Capital Partners (PE) Limited, une société à responsabilité limitée, organisée et régie par la loi des Îles Vierges britanniques, ayant son siège social à Tortola, Îles Vierges britanniques, et son adresse à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Îles Vierges britanniques, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de Tortola, Îles Vierges britanniques, sous le numéro 346094, ci-après dénommée "Höegh Capital Partners"

Ici représentée par Maître Amandine Piasentin, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 décembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. que Höegh Capital Partners est le seul Associé de H.M Kapteijns Pensioen B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) ayant son siège social à Waalre, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de Limburg, Pays-Bas, sous le numéro B.V. 17082857 ayant un capital social de dix-huit mille euros (18.000 EUR) représenté par cent quatre-vingt mille (180.000) actions avec une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune, (la Société).

II. que par résolution valablement adoptée par l'unique Associé de la Société aux îles Vierges britanniques le 10 décembre 2009, agissant sur base de l'article 19 des statuts de la Société, la Société a décidé de transférer son administration centrale et le siège de direction effective de la Société de Maastricht, Pays-Bas, à Luxembourg-Ville avec effet au 10 décembre 2009, sans dissolution de la Société mais au contraire avec la parfaite continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit néerlandais afin de réaliser ce transfert ont déjà été ou seront dûment accomplies; une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte. Les comptes intérimaires en date du 3 décembre 2009 ainsi qu'une déclaration du gérant de la Société attestant que la valeur de l'actif net de la Société au 9 décembre est de un million deux cent six mille deux cent vingt-neuf euros (1.206.229 EUR), resteront annexés au présent acte après signature "ne varietur" par la personne comparante et le notaire soussigné.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. transfert de l'administration centrale et du siège de direction effective de la Société de Maastricht, Pays-Bas, à Luxembourg-Ville avec effet au 10 décembre 2009, sans dissolution de la Société mais avec la pleine continuation de sa personnalité juridique;

2. adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom "H.M Kapteijns Pensioen B.V./S.à.r.l." et adoption de la nationalité luxembourgeoise par le biais du transfert de l'administration centrale et du siège de direction effective de la Société de Maastricht, Pays-Bas, à Luxembourg à partir de la passation du présent acte;

3. modification et refonte des statuts de la Société pour les adapter aux lois luxembourgeoises, en conséquence de l'acceptation de la Société de la nationalité luxembourgeoise;

4. acceptation de la démission de Maprima Management B.V., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Maastricht, les Pays-Bas, en tant que gérant de la Société et vote de décharge;

5. nomination de nouveaux membres du Conseil de Gérance de la Société pour une durée illimitée; et

6. établissement de l'administration centrale de la Société à Luxembourg.

IV. Le capital social de la Société étant entièrement représenté à la présente assemblée, qui est dès lors régulièrement constituée, l'assemblée peut délibérer valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée comme décrit ci-avant, prie le notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé unique décide de transférer l'administration centrale et le siège de direction effective de la Société de Maastricht, Pays-Bas, à Luxembourg-Ville avec effet au 10 décembre 2009, sans dissolution de la Société mais avec la pleine continuation de sa personnalité juridique. L'Associé unique déclare que toutes les formalités requises par le droit des Pays-Bas de réaliser ce transfert ont d'ores et déjà été ou seront dûment accomplies.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'Associé unique décide que la Société adopte la forme sociale d'une société à responsabilité limitée sous le nom "H.M. Kapteijns Pensioen B.V./S.à.r.l.", ensuite d'adopter la nationalité luxembourgeoise par le biais du transfert de son administration centrale et du siège de direction effectif à la date de la présente et que la Société sera dorénavant soumise aux lois luxembourgeoises.

Troisième résolution

L'Associé unique décide de la modifier et de refondre les statuts de la Société pour se conformer aux lois luxembourgeoises.

En conséquence de ce qui précède, les statuts refondus auront désormais la teneur suivante:

«I. Nom - Bureau d'enregistrement - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Définitions.

1.1 Dans ces statuts, les mots suivants s'entendent par:

a. une "Part Sociale":

Une part sociale dans le capital de la Société;

b. un "Associé":

Le porteur d'une ou plusieurs Parts Sociales;

c. l'"Assemblée Générale":

L'organe de la Société constitué par les Associés ayants le droit de vote;

d. une "Assemblée Générale des Associés":

Une réunion entre les Associés et toutes autres personnes ayant le droit d'assister aux réunions entre Associés;

e. le "Conseil de Gérance":

Le Conseil de Gérance de la Société;

f. "par écrit":

Par courrier, par fax ou par e-mail, ou par un message transmis par tout autre moyen de communication actuel et qui peut être reçu par écrit à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être affirmée avec une certitude suffisante;

g. "Organe de la Société"

Le Conseil de Gérance ou l'Assemblée des Associés.

h. La "Loi":

Toutes lois ou règlements applicables.

1.2 Les références aux articles seront considérées comme faisant référence aux statuts sauf indication spécifique contraire.

Art. 2. Dénomination, Siège, Principal Etablissement.

2.1 La dénomination de la Société est: H.M. Kapteijns Pensioen B.V./S.à.r.l. (la Société)

2.2 Le siège social de la Société est fixé à Maastricht, Pays-Bas.

2.3 Le principal établissement de la Société ainsi que le lieu de direction effective de la Société sont situés à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Durée. La Société est formée pour une période illimitée.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est:

4.1 La Société investit, acquiert, administre, gère et exploite des titres, des hypothèques et autres dettes, des biens immobiliers enregistrés et autres actifs, en outre la Société participe, conduit la gestion, finance et cofinance d'autres entreprises et sociétés de toutes natures.

4.2 La Société conclut et administre des contrats de rentes, des plans de pensions y compris dans le sens du "Tax Act" néerlandais de 1964 portant sur les salaires et traitements, et ceci en dehors des compétences du "Market Conduct Supervision Act". Dans l'accomplissement de ses tâches, la Société ne devra toutefois pas et afin d'éviter tout doute, devra s'abstenir d'accomplir toute activité qui serait soumise à l'obtention d'une licence ou d'une autorisation, à moins que la Société ait obtenu une telle licence autorisation émanant des autorités compétentes.

4.3 La société accorde des prêts, s'engage en tant que débiteur solidaire et conjointe pour des dettes de tiers, et s'engage comme caution et/ou s'engage à agir comme garant pour des dettes ou des obligations personnelles de parties tierces, et établit des droits de garantie sur les propriétés de la Société pour les dettes ou obligations des tiers.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à dix-huit mille euros (18.000 EUR) représenté par cent quatre vingt mille (180.000) parts sociales, d'une valeur nominale de 10 centimes d'euros (0,10 EUR), toutes souscrites et entièrement payées.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'Associé unique ou, le cas échéant, par une décision de l'Assemblée Générale des Associés, adoptée selon la procédure requise pour la modification des statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Toutes les Parts Sociales sont enregistrées et numérotées en commençant par le n°1. Aucun certificat de Parts Sociales ne sera délivré.

6.2 Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société, directement proportionnelle au nombre de Parts Sociales existantes.

6.3 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, puisque un seul détenteur est admis par Part Sociale. Les codétenteurs devront nommer une seule personne comme représentant envers la Société.

6.4 Lorsque les Parts Sociales sont détenues par plusieurs propriétaires, les propriétaires conjoints devront être représentés devant la Société par une seule personne nommée par écrit par eux à cet effet. Les Associés en question ne pourront exercer leurs droits liés à cette Part Sociale tant qu'il n'aura pas été procédé à une telle nomination.

6.5 Les Parts Sociales sont transférables entre Associés ou à un tiers, selon la procédure décrite à l'article 11.

Art. 7. Registre des Associés.

7.1 Le Conseil de Gérance tient un registre d'Associés à Luxembourg dans lequel sont inscrits les noms et adresses de tous les Associés, le nombre de Parts Sociales détenues, le montant libéré sur chaque Part Sociale, la date d'acquisition des Parts Sociales et la date de réception ou de signification de ces dernières.

7.2 Le registre des Associés contiendra également le nom et l'adresse des personnes ayant un droit d'usufruit ou de gage sur ces Parts Sociales, la date d'acquisition de ce droit et la date de réception ou de signification de ce droit; ainsi que sur les droits attachés aux Parts Sociales.

7.3 Chaque Associé, usufruitier et détenteur d'un gage sur les parts sociales aura l'obligation de s'assurer que cette adresse est connue par la Société.

7.4 Sur simple demande et sans contrepartie, le Conseil de Gérance délivrera à l'Associé, l'usufruitier et le détenteur de gage, un extrait du registre des Associés en relation avec ses droits sur une Part Sociale. Si une Part Sociale est grevée par un droit, un usufruit ou un gage, l'extrait établira qui est titulaire de ces droits.

7.5 Le Conseil de Gérance devra laisser le registre des Associés disponible au siège de la société pour inspection par les Associés, usufruitiers et détenteurs de gage.

7.6 Toutes notifications seront faites au siège statutaire de la Société.

7.7 Ces dispositions de loi s'appliquent au Registre des Associés.

Art. 8. L'émission des parts sociales.

8.1 Les Parts Sociales sont émises suite à une décision prise par l'Assemblée Générale adoptée conformément aux Statuts de la Société.

8.2 Une résolution pour délivrer des Parts Sociales devra stipuler le prix d'émission ainsi que les autres conditions d'émission.

8.3 Après l'émission de Parts Sociales, chaque Associé aura un droit de préemption proportionnel à la valeur nominale totale de ses Parts Sociales, sujet aux limitations prescrites par la loi et des dispositions de l'article 8.4. Un tel droit de préemption peut seulement être exercé par les Associés titulaires de ce droit en conséquence des dispositions de cet article, et ne peut donc pas être transféré indépendamment.

8.4 Avant chaque émission de Parts Sociales, le droit de préemption peut être limité ou exclu par l'Organe de la Société compétent pour l'émission de Parts Sociales.

8.5 Les dispositions des articles 8.1, 8.2, 8.3 et 8.4 s'appliqueront par analogie pour l'octroi de droits de souscription aux Parts Sociales, mais ne s'appliqueront pas pour l'émission de Parts Sociales pour une personne exerçant un droit de souscription précédemment accordé.

8.6 L'émission de Parts Sociales requerra en outre plusieurs actes notariés, qui devront être passés devant un notaire de droit civil enregistré aux Pays Bas et devant un notaire au Luxembourg, respectivement en fonction de ceux qui seront parties à l'émission.

8.7 La valeur nominale de chaque action devra être entièrement payée lors de l'émission.

Art. 9. Réduction du capital émis.

9.1 Lors de l'émission de Parts Sociales, la Société ne peut pas souscrire à ses propres Parts Sociales.

9.2 L'Assemblée Générale des Associés peut décider de réduire le capital émis en retirant les Parts Sociales détenues par elle même ou en réduisant la valeur de chaque Part Sociale en modifiant les Statuts de la Société.

Un remboursement partiel des Parts Sociales ou une dispense à l'obligation de payer est possible seulement par la mise en oeuvre d'une résolution diminuant la valeur nominale des Parts Sociales.

9.3 L'Assemblée Générale des Associés peut décider de réduire le capital émis de la Société conformément aux dispositions prescrites par la loi.

Art. 10. Cession de Parts Sociales.

10.1 Les Parts Sociales ne sont pas librement cessibles envers les autres Associés et envers les tiers, et seront seulement cédées selon la procédure mise en place à l'article 11.

10.2 Les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées à un non membre pour cause de mort, excepté avec l'accord des autres Associés représentant les trois quarts des droits détenus par les survivants.

10.3 Dans le cas décrit à la disposition 10.2, aucun consentement n'est requis lorsque les Parts Sociales sont cédées soit à l'héritier ayant droit à une partie des biens ou à l'époux survivant, soit à ses héritiers légaux.

10.4 La cession de Parts Sociales cédée selon les dispositions des articles 10 et 11 aura lieu dans les six semaines après que l'achat soit effectif à moins que l'acheteur et le vendeur en aient consenti autrement.

10.5 Le paiement du prix d'achat sera fait simultanément à la cession, à moins que le vendeur et l'acheteur en aient consenti autrement.

10.6 Si un Associé est l'acheteur de Parts Sociales, et que le vendeur a échoué dans la cession de Parts Sociales, malgré un rappel de coopération à procéder à la cession dans un délai d'un mois, ou bien si une obligation de faire une offre n'est pas tenue, la société sera irrévocablement autorisée à procéder à la cession adéquate ou de faire une offre dans le cas où elle peut être faite, et si l'offre est pleinement acceptée, procéder à la cession en résultant et donner effet à la cession elle-même en signant les déclarations requises pour la cession, avec l'obligation de payer le prix d'achat au vendeur après déduction de tous les coûts engagés par le procédé.

Art. 11. Clause de blocage (offre aux coassociés).

11.1 La cession d'une ou plusieurs Parts Sociales ne peut s'effectuer qu'en observant ce qui est prévu dans cet Article, à moins que tous les autres Associés n'aient donné leur approbation par écrit pour la cession prévue, laquelle approbation est alors valable pour une période de trois mois.

11.2 Un Associé qui désire céder une ou plusieurs de ses Parts Sociales (ci-après: "l'Offrant") offrira d'abord ses Parts Sociales à ses co-Associés. Une telle offre sera effectuée par l'Offrant par voie de notification écrite adressée au Conseil de Gérance, indiquant le nombre des Parts Sociales qu'il désire céder. Dans un délai de sept jours à compter de la réception de cette notification, le Conseil de Gérance notifiera l'offre aux co-Associés. Les co-Associés intéressés par l'achat d'une ou plusieurs des Parts Sociales offertes (ci-après les "Parties Intéressés") doivent notifier au Conseil de Gérance dans un délai d'un mois à compter de l'envoi desdites notifications susmentionnées; passé ce délai, toute notification reçue des co-Associés ne sera pas prise en compte.

11.3 Le prix auquel les Parts Sociales offertes peuvent être acquises par les intéressés sera fixé d'un commun accord entre l'Offrant et les Parties Intéressés. S'ils ne trouvent pas d'accord sur le prix, dans les trois semaines suivant l'offre, le prix devra être fixé par un expert indépendant, désigné à la requête des parties concernées, ou si les parties concernées ne peuvent s'accorder sur la désignation dans les 10 jours suivants la dite période de 3 semaines un expert sera désigné, sur la requête d'une des parties, par le président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie du ressort dans lequel la société est immatriculée. Si un expert est désigné, il devra être autorisé à contrôler tous les livres et registres de la Société et devra obtenir toute information utile pour la détermination du prix.

11.4 Le prix déterminé par les Associés par un accord commun ou par un expert devra être communiqué au Conseil de Gérance le plus tôt possible. Dans un délai de 10 jours à compter du jour où le Conseil de Gérance a été informé du prix, le Conseil de Gérance communiquera à tous les associés ce prix.

Les autres Associés, devront dans un délai de 4 semaines après la communication du prix, indiquer au Conseil de Gérance si et dans quelle mesure ils souhaitent exercer leur droit d'achat.

11.5 S'il est prouvé que tous les acheteurs potentiels souhaitent acquérir davantage de Parts Sociales que le nombre total de parts offertes, les Parts Sociales offertes seront réparties entre eux en fonction du nombre de Parts Sociales déjà détenues, et le nombre ou le reste de Parts Sociales non susceptibles de distribution seront alors distribués dans ce cas par tirage au sort. Lorsqu'un acheteur potentiel a souscrit un nombre de Parts Sociales inférieur au nombre de Parts Sociales auquel il aurait eu droit dans une distribution basique, les parts sociales restantes seront distribuées selon la disposition ci-dessus.

11.6 Le Conseil de Gérance doit notifier à l'Offrant le résultat de cette offre dans les huit semaines suivant l'information du prix auprès de l'Associé.

11.7 L'Offrant est autorisé à retirer son offre pendant un mois à compter du jour où il a été informé de quelle(s) Partie(s) Intéressé(s) pouvaient acquérir toutes les Parts Sociales offertes, et à quel prix.

11.8 S'il est établi qu'aucun des co-Associés n'est un intéressé ou que toutes les Parts Sociales ne pourront pas être payées comptant, l'Offrant pourra librement céder la totalité des Parts Sociales offertes, et non une partie de celles-ci, à un non associé, seulement après approbation par le représentant d'au moins trois quarts du capital social. Un tel accord sera donné par une Assemblée Générale.

11.9 Toutes les notifications et documents visés au présent Article 11 devront être communiqués par courrier.

11.10 Tous les frais liés à la nomination d'experts et à la détermination du prix par ceux-ci sont à charge de:

a. l'Offrant, si celui-ci retire son offre;

b. La Société, dans tous les autres cas.

11.11 Les paragraphes précédents de cet article 11 s'appliquent à tout droit de souscription de parts sociales ainsi qu'à tout droit préférentiel.

Art. 12. Gage et Usufruit des Parts Sociales.

12.1 La Société ne fournira pas de sécurités, ne donnera pas de garanties sur les prix, ou tout autre garantie et ne s'engagera pas conjointement ou séparément avec ou au nom d'un tiers dans le but d'assister ces tiers à souscrire ou acquérir des parts sociales. Cette disposition s'applique aussi aux filiales de la société.

12.2 Un droit d'usufruit peut être établi sur les Parts Sociales. S'il a été stipulé lors de l'établissement du droit d'usufruit que le droit de vote appartiendra à l'usufruitier, l'usufruitier détiendra ce droit seulement si cette stipulation et le droit de vote (dans le cas d'un transfert d'usufruit) sont approuvés par l'Assemblée Générale des Associés.

III. Gestion - Représentation**Art. 13. Le conseil de gérance.**

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants désigné(s) par l'Associé unique ou par l'Assemblée Générale des Associés qui fixe, le cas échéant (i) leurs salaires, (ii) les conditions d'emplois et (iii) le terme de leur mandat. L'Assemblée Générale des Associés peut accorder au conseil de gérance, à un ou plusieurs des membres, une part des bénéfices et/ou des droits à pension destinés à eux-mêmes ou leurs survivants.

13.2 Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront le Conseil de Gérance. Les gérants sont nécessairement des Associés.

13.3 Les gérants peuvent être suspendus ou révoqués par l'Assemblée Générale ad nutum.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

14.1 Le Conseil de Gérance est chargé de l'administration de la Société.

14.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale des Associés tombent dans la compétence du gérant unique, ou si la Société est gérée par plus d'un gérant, le Conseil de Gérance, qui aura tous les pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations concernant l'objet de la société.

Art. 15. Procédure.

15.1 Le Conseil de Gérance se réunira, à chaque fois que l'intérêt de la Société est en jeu ou sur la demande d'un gérant, au lieu indiqué par la convocation.

15.2 Dans le cadre de l'adoption des décisions du Conseil de Gérance, chacun des membres du Conseil de Gérance dispose d'un vote.

15.3 Une convocation écrite à chaque réunion du Conseil de Gérance sera donnée à tous les gérants au minimum 24 (vingt-quatre) heures avant la date de réunion, excepté le cas d'une urgence, dans ce cas la nature de telles circonstances sera insérée dans la convocation à la réunion du Conseil de Gérance.

15.4 Une telle convocation n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils affirment avoir été dûment informés, et avoir eu toutes les informations sur l'ordre du jour de la réunion. La convocation peut être annulée par consentement de chacun des membres du conseil de gérance. Ce consentement se fera par écrit en original, par télégramme, télétex, facsimile ou e-mail.

15.5 Chaque gérant peut se faire remplacer à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

15.6 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre acte seulement si la majorité des membres est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil de Gérance sont valablement prises par la majorité des votes exprimés. En cas d'égalité des voix, la décision sera alors prise par l'Assemblée des Associés. Les résolutions adoptées par le Conseil de Gérance seront enregistrées dans un procès verbal signé par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

15.7 Chaque gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tous autres moyens de communications similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion, de parler et de s'écouter entre eux. Une participation à une réunion par ces moyens est considérée équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

15.8 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engagent la société de la même façon que si elles avaient été passées à une réunion dûment convoquée et tenue. De tels signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une même résolution et peuvent être prouvées par lettre ou facsimile.

Art. 16. Représentation, Conflits d'intérêt.

16.1 La Société sera liée envers les tiers dans tous les cas par la simple signature du gérant, dans le cas où il n'y a qu'un gérant unique, et par les signatures conjointes de deux gérants de la Société, ou par les signatures conjointes ou la simple signature de toute personne dont un pouvoir de signature aura été valablement délégué en accord avec l'article 16.2 de ces statuts.

16.2 Le Conseil de Gérance peut nommer des représentants avec un pouvoir général ou limité pour représenter la Société. Chaque représentant sera compétent pour représenter la société, dans la limite des restrictions qui lui seront imposées. Le Conseil de Gérance déterminera chaque titre des représentants. Ces représentants peuvent être enregistrés dans le registre commercial, indiquant ainsi l'envergure de leur pouvoir à représenter la société. Jusqu'à présent l'autorité

d'un représentant, ne peut s'étendre à n'importe quelle transaction où la société aurait un conflit d'intérêt avec le représentant concerné ou avec un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

16.3 En cas de conflit d'intérêts entre la Société et un membre du Conseil de Gérance, la Société sera représentée par un autre gérant à moins que l'Assemblée Générale des Associés nomme une ou plusieurs autres personnes à cet effet.

16.4 En cas de conflit d'intérêts entre la Société et tous les gérants, ou le gérant principal, la Société sera représentée par une ou plusieurs personnes nommées à cet effet par l'Assemblée Générale des Associés.

Art. 17. Responsabilité des Gérants.

Les gérants assument, en raison de leur mandat, aucune responsabilité personnelle en relation avec les engagements qu'ils ont valablement pris au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en accord avec ces Statuts ainsi qu'avec les dispositions émises par la loi.

Art. 18. Poste vacant ou Incapacité d'agir. En cas de poste vacant au Conseil de Gérance ('ontstentenis') ou si un membre du Conseil de Gérance est dans l'incapacité d'assurer ses fonctions ('belet'), les membres du Conseil de Gérance restant, sont temporairement investis de la gestion de la société. Si tous les sièges du Conseil de Gérance sont vacants ou que tous les membres du Conseil de Gérance ou le membre unique du Conseil de Gérance, le cas échéant, sont dans l'incapacité d'agir, la gestion de la société sera effectuée par une ou plusieurs personnes nommées temporairement à cet effet par l'Organe de la Société.

IV. Compte annuel - Répartition des bénéfices

Art. 19. Année comptable - Exercice social.

19.1 L'exercice comptable de la Société commence le premier janvier de chaque année et prend fin le trente et un décembre de chaque année.

19.2 Chaque année, en référence avec la fin de l'exercice comptable, les comptes de la Société sont établis en accord avec les dispositions de la Loi et le gérant ou en cas d'une pluralité de gérants, le Conseil de Gérance préparera un inventaire incluant la valeur de l'actif de la Société ainsi que celle de son passif.

19.3 Les comptes annuels sont signés par les membres du Conseil de Gérance. S'il manque la signature d'un ou plusieurs d'entre eux, il en est fait mention avec explications à l'appui.

19.4 La Société pourra, et si la loi l'y contraint, nommer un expert-comptable afin de vérifier les comptes annuels. L'Assemblée Générale des Associés est compétente pour procéder à une telle nomination.

19.5 Chaque associé peut vérifier l'inventaire précité ainsi que le bilan comptable au sein du siège social de la société. Les Associés et les dépositaires des fonds peuvent vérifier les documents suscités et obtenir une copie de ces derniers sur paiement.

Art. 20. Distributions des bénéfices.

20.1 Le profit brut établi par les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissement et autre dépenses, correspond au profit net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices net de la société est affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital de la Société.

20.2 L'Assemblée Générale des Associés a un pouvoir discrétionnaire pour disposer du surplus. Un tel profit peut dans certains cas particuliers être alloué au paiement d'un dividende, transférer en réserves ou reporter à nouveau.

20.3 La distribution des bénéfices peut être faite en faveur des Associés ou en faveur d'autres parties ayant droit à une partie du bénéfice distribué seulement dans la mesure où la valeur de parts sociales détenues par des Associés n'ont pas une valeur supérieure à la somme des paiements et la part de capital social appelée par la société augmentée des réserves qui sont obligatoires d'après la loi. La distribution des bénéfices aura lieu après l'adoption des comptes annuels qui montrent qu'une telle distribution est possible.

20.4 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le Conseil de Gérance;
- (ii) cet état comptable, inventaire ou rapport montre que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

20.5 Les dividendes sur des parts sociales seront mis en paiement au domicile de la société quatorze jours après la décision de distribution.

20.6 Le droit d'un Associé sur la distribution des parts sociales expire après une durée de cinq ans à compter du jour où ils ont été mis en paiement.

V. Assemblée Générale d'Associés

Art. 21. Assemblées Générales des Associés.

21.1 L'Assemblée Générale annuelle des Associés sera tenue dans un délai de six mois à compter de l'expiration de l'exercice social.

21.2 D'autres Assemblées Générales d'Associés sont tenues aussi souvent que le Conseil de Gérance le juge utile.

21.3 Les Associés représentant ensemble au moins dix pour cent (10%) du capital émis de la Société auront le droit de demander au Conseil de Gérance de convoquer une Assemblée Générale des Associés, en indiquant précisément les sujets à débattre. Si le Conseil de Gérance n'a pas procédé à la convocation de l'assemblée de telle sorte qu'elle puisse se tenir dans un délai de quatre semaines de la demande ainsi faite, les requérants seront habilités à procéder eux-mêmes à cette convocation.

Art. 22. Convocation, Ordre du jour et Lieu des Assemblées.

22.1 Une convocation aux Assemblées Générales des Associés sera donnée aux Associés.

22.2 La convocation sera faite au plus tard le quinzième jour précédent la date de réunion de l'assemblée, ce délai n'incluant pas la date à laquelle la convocation est émise et la date de l'assemblée elle-même.

22.3 La convocation fera mention des sujets à débattre. Les communications requises par la loi ou par les dispositions des présents statuts qui devront être adressées à l'Assemblée Générale des Associés peuvent être faites par insertion dans la lettre convoquant l'assemblée.

Des résolutions ne pourront être valablement adoptées que si elles ont été notifiées dans la convocation aux Assemblées Générales des Associés ou dans une notification supplémentaire émise pendant la période de convocation à l'assemblée à moins que la résolution soit adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée ou la totalité du capital émis.

22.4 Les points soumis par écrit au Conseil de Gérance, par un ou plusieurs associés représentant conjointement le minimum du pourcentage du capital émis tel que déterminé par la Loi devra aussi être inclus dans l'Ordre du Jour pour autant qu'ils soient soumis dans les délais suffisants pour respecter les articles suivants.

22.5 Si une motion pour changer les Statuts ou pour dissoudre la société apparaît dans l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Associés, cette dernière doit apparaître dans la convocation, et dans le cas d'un changement des Statuts une copie de la motion incluant la proposition de changement mot pour mot doit aussi être placée au siège social de la Société pour que les Associés puissent la consulter à compter de la date de convocation à l'assemblée jusqu'à la date de l'assemblée.

22.6 La convocation à l'assemblée sera envoyée par lettre recommandée aux adresses des Associés renseignées dans le registre des Associés.

22.7 Les Assemblées Générales des Associés seront tenues dans la commune où la Société a son siège statutaire selon ces Statuts. Les Assemblées Générales des Associés pourront aussi être tenues à Luxembourg, mais dans ce cas les décisions valides de l'Assemblée Générale des Associés ne pourront être prises que si la totalité du capital émis de la Société est intégralement représenté.

Art. 23. Accès et droits de réunion.

23.1 Tout associé est habilité à assister à l'Assemblée Générale des Associés à y prendre la parole et à y exercer son droit de vote. Les Associés peuvent se faire représenter à l'assemblée par un mandataire habilité par écrit.

23.2 Lors d'une assemblée chaque personne présente ayant un droit de vote est tenue de signer la feuille de présence. Le président de l'assemblée pourra déterminer si la feuille de présence devra également être signée par d'autres personnes présentes à l'Assemblée Générale.

23.3 Les membres du Conseil de Gérance ont, en tant que tels, des voix consultatives à l'Assemblée Générale des Associés.

23.4 Le président décidera de l'accès à l'Assemblée Générale d'autres personnes.

Art. 24. Président et secrétaire de l'Assemblée.

24.1 L'Assemblée Générale des Associés sera dirigée par le gérant ayant le plus d'années d'ancienneté en termes d'année de service, présent à l'assemblée. Si des personnes en service depuis le même nombre d'années au sein de la Société sont présentes la présidence tournera entre eux. Cependant, l'assemblée doit nommer un président différent du gérant.

24.2 Si aucun Membre du Conseil de Gérance n'est présent à l'assemblée, l'assemblée désignera son propre président.

24.3 Le président de l'assemblée désignera au début de l'Assemblée Générale un secrétaire.

Art. 25. Procès-verbal; Enregistrement des décisions des Associés.

25.1 Les débats de chaque Assemblée Générale des Associés feront l'objet d'un procès-verbal dressé par le secrétaire de l'assemblée. Les minutes du procès-verbal seront arrêtées par le président et le secrétaire et signées par eux à cet effet.

25.2 Le Conseil de Gérance prend des notes de toutes les décisions prises par l'Assemblée Générale. Si le Conseil de Gérance n'est pas représenté à une assemblée, le président de l'assemblée fournit au Conseil de Gérance une copie des

décisions prises dans les meilleurs délais après l'assemblée. Les notes seront tenues à disposition au siège de la Société où elles pourront être consultées par les Associés. Sur demande de chacun d'entre eux une copie ou un extrait des notes leur sera fournie.

Art. 26. Modification des Statuts.

26.1 Chaque Part Sociale confère une voix dans le vote.

26.2 Dans la mesure où la loi ou les présents statuts ne requièrent pas une majorité qualifiée (75% plus une voix) ou l'unanimité, toutes les résolutions prises en assemblée générale seront adoptées par une majorité simple (50% plus une voix).

26.3 Les votes sur la nomination de personnes seront réalisés à bulletin secret. Les votes sur les émissions seront pris oralement, pour chaque cas, à moins que le président de l'assemblée stipule une autre forme de vote sans contestation de ceux qui ont un droit de vote.

26.4 Les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins signés seront considérés comme nuls.

26.5 S'il y a une égalité des voix, la proposition faite sera considérée comme ayant été rejetée.

26.6 Comme prescrit par la loi ou les statuts si les formalités de convocation et de tenue d'une Assemblée Générale des Associés n'ont pas été respectées, les résolutions de l'Assemblée pourront seulement être adoptées dans une assemblée dans laquelle la totalité du capital social de la société est représenté, de telles résolutions seront adoptées par un vote unanime.

Art. 27. Procédure de décisions prises hors assemblée.

27.1 Les décisions de l'Assemblée Générale des Associés peuvent également être adoptées par écrit, sans qu'une Assemblée Générale ne soit tenue, à condition qu'elles soient adoptées à l'unanimité de tous les Associés disposant d'un droit de vote.

27.2 La résolution sera notée par un gérant dans le registre des procès verbaux de l'Assemblée Générale des Actionnaires, et l'enregistrement devra être signé et lu par ce dernier à la prochaine Assemblée des Associés.

27.3 La décision de révoquer un gérant sans qu'il se révoque volontairement et les résolutions sur les points qui doivent être gérés par l'Assemblée Générale annuelle des Associés sera seulement prise par une Assemblée Générale des Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 28. Dissolution et Liquidation.

28.1 La Société pourra être dissoute par une décision prise à cet effet par l'Assemblée Générale des Associés.

28.2 En cas de dissolution de la Société en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale, les membres du Conseil de Gérance seront chargés de la liquidation des biens de la Société dissoute. L'Assemblée Générale des Associés peut décider de nommer d'autres personnes comme liquidateurs.

28.3 Pendant la liquidation les dispositions des présents statuts resteront en vigueur autant que possible.

28.4 Le reliquat disponible après remboursement des dettes de la Société dissoute sera en premier lieu utilisé afin de payer aux Associés le montant équivalent à leurs parts sociales détenues dans la limite de leur valeur nominale. Le reliquat disponible après dissolution sera réparti entre les Associés au prorata de la valeur nominale des Parts Sociales que chacun détient.

28.5 La société cessera d'exister lorsqu'elle ne disposera plus d'asse d'actif pour elle même ou ses liquidateurs.

28.6 Lorsque la compagnie cessera d'exister, le liquidateur le notifiera sur le registre où elle a été enregistrée.

28.7 La liquidation sera en outre régie par les dispositions de la loi.

Art. 29. Disposition générale. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la Loi.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission, avec effet en date du présent acte, de Maprima Management B.V., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Maastricht, les Pays-Bas comme membre du Conseil de Gérance de la Société avec effet à la date de la présente et de lui donner pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date du présent acte.

Cinquième résolution

L'Associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que membres du Conseil de Gérance pour une durée illimitée avec effet à la date de ce jour:

- M. Horst Nikolaus, comptable né le 27 août 1957, à Trèves, Allemagne avec adresse personnelle à Am Trimmelter Hof 5, D-54296 Trier, Allemagne;

- M. Luc Mathias Jos Marie Braun, comptable, né le 24 septembre 1958, à Luxembourg avec adresse professionnelle au 1 Aepelwee, Schrassig, L-5634 Luxembourg.

Sixième résolution

L'Associé unique décide d'établir l'administration centrale de la Société au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, est approximativement estimé à la somme de deux mille cinq cents Euros (2.500,- EUR).

DONT ACTE.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, certifie à la demande de la partie comparante que le présent acte a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: A. PIASENTIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53912. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010001214/900.

(090195341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

FMR European Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.490.

Extrait des Résolutions

des actionnaires du 3 décembre 2009

Les actionnaires de FMR European Real Estate S.à r.l. (la "Société") ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Monsieur Davy Beaucé en tant que gérant de la Société avec effet au 20 novembre 2009.
- De nommer Monsieur Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France), ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée et ce, avec effet au 20 novembre 2009.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Frederik Kuiper

Manager

Référence de publication: 2010001257/18.

(090194576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Tilltro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 131.615.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 décembre 2009 que:

La société FIDU-CONCEPT SARL, avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de la société PREMIUM INVESTMENT PARTNERS SA. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010001252/14.

(090194690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Blittersdorf Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 19.478.

—
*Extrait des résolutions prises lors de
l'assemblée générale ordinaire du 2 décembre 2009*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:

- Mademoiselle Margret ASTOR, administrateur de sociétés, demeurant 40, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg,
Président

- Madame Emily MOUSLEY, Director - Real Estate Finance, demeurant professionnellement 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ

- Monsieur David GROSE, chartered accountant, demeurant professionnellement au 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ

- Monsieur Georges KIOES, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 52 rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg

- Monsieur Stephen DUNKLING, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ

Est nommée commissaire aux comptes en remplacement de AUDIEX S.A., son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:

- MEPC (1946) Ltd, 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ, inscrite au Registre de Commerce de Londres sous le numéro 420575

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010001267/26.

(090194777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Alias Mustang International, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 95.884.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 novembre 2009

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Michel REVAULT D'ALLONES qui arrive à échéance en 2009.

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Benjamin COHEN, 3, rue des Gate, CEPS, F-92210 Saint Cloud-CLOUD, né le 29/04/1939 à Castres;

- Monsieur Henri DE MEDTS, 26, boulevard Napoléon III, F-06200 Nice, né le 03/05/1938 à Provins;

- Monsieur Jean-Jacques LECOMTE, 14, allée des Mésanges, F-59250 Halluin, né le 30/08/1958 à Rousies;

- Monsieur Daniel LOISEAU, 66, route de Chartres, F-91440 Bure Sur Yvette, né le 03/05/1937 à Paris;

- Monsieur Pierre RABA, 20, rue de la Michodière, F-75002 Paris, né le 01/08/1942 à Amou;

- Monsieur Pierre TRUCHET, 41, chemin de la Grotte aux Fées, F-73100 Brison Saint Innocent, né le 17/07/1934 à Chambéry;

- Monsieur Bernard VAILLANT, 20, Bois du Cerf, F-91450 Etioles, né le 27/06/1939 à Paris.

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Monsieur Dominique ZELLER, 73C, Résidence Les Bois du Cerf, F-91450 Etioles, né le 20/10/1942 à Marseille.

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010001281/28.

(090195310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Beethovenstrasse Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 15.772.

—
*Extrait des résolutions prises lors de
l'assemblée générale ordinaire du 2 décembre 2009*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:

- Mademoiselle Margret ASTOR, administrateur de sociétés, demeurant 40, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg,
Président

- Madame Emily MOUSLEY, Director - Real Estate Finance, demeurant professionnellement 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ

- Monsieur David GROSE, chartered accountant, demeurant professionnellement au 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ

- Monsieur Georges KIOES, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 52 rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg

- Monsieur Stephen DUNKLING, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ

Est nommée commissaire aux comptes en remplacement de AUDIEX S.A., son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:

- MEPC (1946) Ltd, 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ, inscrite au Registre de Commerce de Londres sous le numéro 420575

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010001268/26.

(090194761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Biscoe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 61.084.

—
*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale
Ordinaire des Actionnaires tenue le 15 octobre 2009*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de BISCOE INVESTMENTS SA ("la société"), il a été décidé comme suit:

1. D'accepter la démission de Luxembourg Administration Services Limited en tant que Commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat;

2. De nommer C.A.S. Services S.A., ayant son adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2010.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010001269/20.

(090194725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

HP Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 90.183.

—
In the year two thousand and nine, on the first of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1.- Mr Jan-Olof Hagberg, director of company, residing in Lyegatan 31, S-621 43 Visby, Sweden,

2.- Mr Lars-Ake Petterson, director of company, residing in Vallvägen 6, S-621 48 Visby, Sweden,
Both here represented by Christine Valette, lawyer, with professional address in L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès,

by virtue of two proxies under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the actual partners of HP INVEST S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on December 4, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C number 51 of January 17, 2003. The articles of incorporation have been modified by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on January 24, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C number 293 of March 19, 2003;

- that the partners have taken the following resolutions:

First resolution

The partners decide the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The partners decide that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

Third resolution

The partners decide to put the company into liquidation and to appoint a liquidator, Fairland Property Limited, having its registered office in P.O. Box 3161, Road Town Tortola, The British Virgin Islands.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. It may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the company.

It may, under its own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period it may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le premier décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jan-Olof Hagberg, administrateur de société, demeurant à Lyegatan 31, S-621 43 Visby, Suède,

2.- Monsieur Lars-Ake Petterson, administrateur de société, demeurant à Vallvägen 6, S-621 48 Visby, Suède,

Les deux ici représentés par Christine Valette, juriste, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les associés actuels de la société HP INVEST S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 4 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 51 du 17 janvier 2003, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 24 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 293 du 19 mars 2003;

- Que les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés décident de donner décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Troisième résolution

Les associés décident de nommer comme liquidateur, Fairland Property Limited, ayant son siège social à P.O. Box 3161, Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. VALETTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52521. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010001367/88.

(090194599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Biscoe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.084.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la démission et de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Madame Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 14 octobre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 14 octobre 2009.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2010001270/20.

(090194712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

LBREM Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 110.486.

Extrait des résolutions prises par les associés le 11 décembre 2009

Les Associés ont décidé de transférer le siège social de la Société du 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

En outre, les Associés ont décidé de remplacer M. Michael Denny (gérant de Catégorie A) et M. Rodolpho Amboss (gérant de Catégorie B) par les gérants suivants:

* *Gérants de Catégorie A:*

- M. Alexis Kamarowsky, administrateur, né à Strang en Allemagne le 10/04/1947 et ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

- M. Jean-Marc Debaty, administrateur, né à Rocourt en Belgique le 11/03/1966 et ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur, né à La Spezia en Italie le 12/09/1964 et ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

* *Gérants de Catégorie B:*

- M. Nicholas Vito Colonna, employé dans l'investissement immobilier, résident au 705 Via La Cuesta Palos, Verdes Estates, CA 90274, né le 14/04/1962 à New York, Etats-Unis d'Amérique.

- M. William Rufus Lindsay, employé dans l'investissement immobilier, résident au 9323 Duxbury Road, Los Angeles, CA 90034, né le 08/08/1959 à Montreal, Canada.

- M. Yon Ku Cho, employé dans l'investissement immobilier, résident au 27 Beekman Terrace, Summit, 07901 New Jersey, né le 23/05/1962 à Seoul, Corée du Sud.

A compter du 11 décembre 2009, les nouveaux gérants de la Société seront donc:

* *Gérants de Catégorie A:* M. Alexis Kamarowsky, M. Jean-Marc Debaty et M. Federigo Cannizzaro di Belmontino.

* *Gérants de Catégorie B:* M. Nicholas Vito Colonna, M. William Rufus Lindsay et M. Yon Ku Cho.

Fait à Luxembourg le 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010001932/34.

(090195035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

RY Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.805.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
de l'Associé Unique de RY Investments S. à r.l. tenue le 9 décembre 2009*

Le 9 décembre 2009 l'associé unique de RY Investments S. à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- de nommer M. Kandiah Baskaran, ayant son adresse professionnelle au Entrada 111, 1096 EA Amsterdam, Pays-Bas en qualité de Gérant A de la société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Leon Rasiah Ranjith, ayant son adresse professionnelle au 64 Bygdoy Alle, N-0265 Oslo, Norvège en qualité de Gérant A de la société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010001271/17.

(090194695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Cz2 Laguna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.960.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Colyzeo Investors II, L.P., un limited partnership constitué sous les lois anglaise et galloise, enregistré sous le numéro LP11864, ayant son siège social 10 Upper Bank Street, London, E14 5JJ, United Kingdom,

Représentée aux présentes par Madame Rachel UHL, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**1. Forme - Dénomination.**

1.1 Il est formé une société luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures (ci-après dénommée la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les "Statuts").

1.2 La Société aura pour dénomination "Cz2 Laguna S.à r.l." (la "Société").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 5) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant (défini à l'article 8) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans d'autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie, entre autre de souscription, ou d'acquisition de tous titres et droits à travers, de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une entité sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre entité, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustée ou guardian ou autre fiduciaire. Une entité sera considérée comme contrôlant une autre entité si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de l'entité ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre entité, que ce soit au moyen de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette ou de capital, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les termes qui pourraient être jugés appropriés;

3.5.3 entrer dans toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats d'échange (swap) en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.5.4 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

3.5.5 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précités, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents Euros (12.600 €) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales (ci-après dénommées les "Parts Sociales" ou, chacune, une "Part Sociale"). Chaque Part Sociale a une valeur nominale d'un Euro (1 €). Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales est/sont défini(s) ci-après comme le(s) "Associé(s)".

5.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société pourrait racheter à son/ses Associé(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 La Société pourra procéder au rachat de parts sociales de son propre capital sous les conditions suivantes et dans la mesure où des fonds ou des réserves distribuables seraient suffisants et disponibles:

Un tel rachat ne pourra intervenir qu'en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 14.2 des statuts.

Durant toute la période de détention par la Société des parts sociales rachetées, tous les droits attachés à celles-ci (droits de vote, de participation à la distribution des dividendes, etc) seront suspendus.

6. Registre des parts - Indivisibilité.

6.1 Toutes les Parts Sociales seront enregistrées dans un registre des Associés qui sera tenu par la Société à son siège social.

6.2 La Société considérera la personne dont le nom figurera au registre des Associés comme le propriétaire des Parts Sociales.

6.3 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Chaque Associé s'engage en outre à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans l'accord écrit préalable du Gérant.

Titre IV. - Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un Gérant (ci-après dénommé le "Gérant"). Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.

8.2 Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.

9. Pouvoirs du gérant. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

10. Représentation de la société. La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

11. Délégation et Mandataires du gérant.

11.1 Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

12.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

12.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient et est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale par une autre personne, pour autant que cette dernière, Actionnaire ou non, soit en possession d'une procuration écrite sous forme d'un télégramme, d'un télex, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.

12.4 Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

12.5 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

13. Tenue d'assemblées générales.

13.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant.

13.2 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de juin de chaque année.

13.3 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

14. Majorités.

14.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2 Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

14.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social - Droit de distribution sur les parts

15. Exercice social.

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant. Le Gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

16. Droit de distribution sur les parts.

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par l'assemblée générale des Associés.

16.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du Gérant à condition:

16.5.1 qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce-dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et

16.5.2 que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Titre VI. - Liquidation

17. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18. Liquidation.

18.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 Décembre 2010.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Colyzeo Investors II, L.P. 12 600 Parts Sociales

Total: douze mille six cents Parts Sociales 12 600 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents Euros (12.600 €) correspondant à un capital de douze mille six cents Euros (12.600 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant pour une période indéterminée: Colony Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.540. Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Colyzeo Investors II, L.P., a limited partnership established under the law of England and Wales, registered under the number LP11864 and whose principal place of business is at 10 Upper Bank Street, London, E14 5JJ, United Kingdom

Represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name.

1.1 There is hereby formed a Luxembourg company under the form of a "Société à responsabilité limitée" which shall be governed by the law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto (the "Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company will exist under the corporate name of "Cz2 Laguna S.à r.l." (the "Company").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 5) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Manager (as defined in article 8) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the Manager of the Company.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For purposes of this article, an entity shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other entity directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. An entity shall be deemed to control another entity if the controlling entity possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the entity or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other entity, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other instruments convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt or equity instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.5.4 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and 3.5.5 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter III. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (€ 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares (hereafter referred to as the "Shares" and each as a "Share"). Each Share has a nominal value of one Euro (€ 1.-). The holder(s) of the Shares is/are together referred to as the "Shareholder(s)".

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its/their Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate to the legal reserve.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company shall have the power to acquire shares in its own capital under the following conditions and only to the extent that funds (or free reserve) are sufficient and available.

Such redemption shall be carried out by a resolution of the general meeting of the shareholders which fulfils the conditions as to attendance and majority laid down in Article 14.2 of the Articles.

During the time that the redeemed shares are held by the Company, all the rights attached to them (voting rights, participation in distribution of dividends, etc..) will be suspended."

6. Registration of shares - Indivisibility.

6.1 All the Shares shall be registered in a Shareholders' register to be maintained by the Company at the registered office of the Company.

6.2 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

6.3 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

Chapter IV. - Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (hereafter referred to as the "Manager"). The Manager needs not to be Shareholder.

8.2 The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.

9. Power of the manager. In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

10. Representation of the company. The Company shall validly be bound by the sole signature of its Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

11. Delegation and Agent of the managers.

11.1 The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Chapter V. - General meeting of shareholders

12. Powers of the general meeting of shareholders - Votes.

12.1 All powers not expressly reserved to the Manager by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

12.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

12.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns and may act at any general meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

12.4 Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.

12.5 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

13. Holding of general meetings.

13.1 Shareholders meetings may always be convened by the Manager.

13.2 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of June of each year

13.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

14. Majorities.

14.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.

14.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year - Distribution right of shares

15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager. The Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Distribution right on shares.

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

16.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Manager provided that:

16.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and

16.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

Chapter VI. - Liquidation

17. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18. Liquidation.

18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company' share capital.

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2010.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Colyzeo Investors II, L.P. 12 600 Shares

Total: twelve thousand six hundred Shares 12 600 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand six hundred Euro (€ 12,600.-) corresponding to a share capital of twelve thousand six hundred Euros (€ 12,600.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about Euro two thousand euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Manager for an undetermined period: Colony Luxembourg, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall validly be bound by the sole signature of its Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

2) The Company shall have its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51671. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010000410/436.

(090193773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

KL Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5446 Schengen, 4, Hanner der Schoul.

R.C.S. Luxembourg B 142.841.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée KL Industries S.à r.l. (la "Société"), société de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 142.841, ayant son siège social à L-5440 Remerschen, 34, Waistrooss, avec un capital social de EUR 12.500, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 octobre 2008, publié au Mémorial C n° 2801 en date du 20 novembre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Canan CETIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, après signature par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société de Remerschen à 4, Hanner Der Schoul, L-5446 Schengen,

2. Modification conséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Schengen"

3. Décision de fixer la date d'effet du transfert du siège de la Société à Schengen à la même date que celle de la tenue de la présente assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci après avoir délibéré décide de prendre à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-5440 Remerschen, 34, Waistrooss au 4, Hanner Der Schoul, L-5446 Schengen.

Deuxième résolution

En conséquence du transfert du siège, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Schengen"

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date d'effet du transfert du siège de la société à Schengen à la même date que celle de la tenue de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à NEUF CENTS EUROS (EUR 900).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, C. CETIN, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49583. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010001200/57.

(090195259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Dome 2 0909 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.691.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts exécutée en date du 11 décembre 2009

entre Carlyle Europe Partners II, L.P., Carlyle Europe Partners III, L.P. et CEP Dome 2

que les 7.834 parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant 62,67 % du capital social de la Société détenues par Carlyle Europe Partners II, L.P.,

et que les 4.666 parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant 37,33 % du capital social de la Société détenues par Carlyle Europe Partners III, L.P.,

ont toutes été transférées à CEP Dome 2, une exempted company enregistrée et soumise aux lois des Iles Caïman, ayant son siège social à c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïman KY1-9005, enregistrée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro WK-234067.

A compter du 11 décembre 2009, les 12.500 parts sont détenues par l'associé unique de la Société, CEP Dome 2, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 décembre 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010001406/30.

(090194608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

BRL Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.995.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Associés de BRL Investments S. à r.l. tenue le 9 décembre 2009*

Le 9 décembre 2009 les associés de BRL Investments S. à r.l. ont pris les résolutions suivantes:

- de nommer M. Kandiah Baskaran, ayant son adresse professionnelle au Entrada 111, 1096 EA Amsterdam, Pays-Bas en qualité de Gérant A de la société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Leon Rasiah Ranjith, ayant son adresse professionnelle au 64 Bygdoy Alle, N-0265 Oslo, Norvège en qualité de Gérant A de la société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010001272/17.

(090194679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Union des Entreprises Luxembourgeoises A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg F 2.065.

—
Modifications des statuts

Art. 27. des statuts:

« Les recettes de l'Association consistent notamment en des cotisations, subsides, contributions aux frais et dons. Les cotisations des organisations professionnelles membres ne peuvent dépasser le montant de 1.500,- € indice 100, celles des chambres professionnelles ne peuvent dépasser le montant de 110.000,- € indice 100.»

Référence de publication: 2010001273/12.

(090194869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Marconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 70.631.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la démission et de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Madame Christelle Ferry, résidant professionnellement 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a été nommée en date du 3 septembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A, avec effet au 3 septembre 2009.

Madame Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 3 septembre 2009 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 3 septembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 3 septembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 3 septembre 2009.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Par Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2010001283/25.

(090194516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Euro Properties Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 87.630.

Aux actionnaires

Je soussigné, Riaz Husain, résidant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, démissionne en tant que gérant de la société ci-dessus mentionnée avec effet spécifié sur cette lettre.

Daté le 15/09/2008.

Riaz Husain.

Référence de publication: 2010001276/11.

(090195188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Abtimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 71.827.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le vingt-six novembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

La société FLETCHER INVESTMENT HOLDINGS LIMITED,
avec siège social à Nerine Chambers, Columbus Center 5, Pélican Drive, PO Box 905, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée annexée au présente acte.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme ABTIMO S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 71.827,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 925 du 04 décembre 19 99,

au capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par TROIS CENT DIX (310) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14837. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010002873/43.

(090197338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

—
Framed A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 2A, Waistroos.

R.C.S. Luxembourg B 144.701.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 18.12.2009 um 9.00 Uhr, abgehalten bei LCG International A.G., 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Herr Rudolf BLACK wurde aus seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied abberufen.
2. Herr Andreas PÖCHGRABER wurde als Verwaltungsratsvorsitzender abgewählt und in seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied bestätigt.

3. Die GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à.r.l. wurde aus ihrem Amt als Aufsichtskommissar abberufen.

4. Zum neuen Aufsichtskommissar wurde gewählt:

LCG International A.G.,

R.C. B 86.354 Luxembourg,

11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Das Mandat endet am Tag der Generalversammlung, welche im Jahr 2014 stattfindet.

Luxembourg, den 18.12.2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010001278/20.

(090195297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

LBREM II Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.612.

Extrait des résolutions prises par les associés le 11 décembre 2009

Les Associés ont décidé de transférer le siège social de la Société du 2, avenue Charles de Gaule L-1653 Luxembourg au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

En outre, les Associés ont décidé de remplacer M. Michael Denny (gérant de Catégorie A) et M. Rodolpho Amboss (gérant de Catégorie B) par les gérants suivants;

** Gérants de Catégorie A:*

- M. Alexis Kamarowsky, administrateur, né à Strang en Allemagne le 10/04/1947 et ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

- M. Jean-Marc Debaty, administrateur, né à Rocourt en Belgique le 11/03/1966 et ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur, né à La Spezia en Italie le 12/09/1964 et ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

** Gérants de Catégorie B:*

- M. Nicholas Vito Colonna, employé dans l'investissement immobilier, résident au 705 Via La Cuesta Palos, Verdes Estates, CA 90274, né le 14/04/1962 à New York, Etats-Unis d'Amérique.

- M. William Rufus Lindsay, employé dans l'investissement immobilier, résident au 9323 Duxbury Road, Los Angeles, CA 90034, né le 08/08/1959 à Montreal, Canada.

- M. Yon Ku Cho, employé dans l'investissement immobilier, résident au 27 Beekman Terrace, Summit, 07901 New Jersey, né le 23/05/1962 à Seoul, Corée du Sud.

A compter du 11 décembre 2009, les nouveaux gérants de la Société seront donc:

* Gérants de Catégorie A: M. Alexis Kamarowsky, M. Jean-Marc Debaty et M. Federigo Cannizzaro di Belmontino.

* Gérants de Catégorie B: M. Nicholas Vito Colonna, M. William Rufus Lindsay et M. Yon Ku Cho.

Fait à Luxembourg le 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2010001933/34.

(090195036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Schawk Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.705.

EXTRAIT

Il résulte de conventions sous seing privé datées du 23 septembre 2009 que les 510 parts sociales constituant l'intégralité du capital souscrit de la société Schawk Luxembourg S.à r.l., ont été transférées à la société Schawk (Gibraltar) Ltd Luxembourg S.C.S. (RCS Luxembourg B 145.715) qui les détient avec effet au 25 septembre 2009 à 12.00 p.m. (CET).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010001280/14.

(090195303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Intravel, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 44.488.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 12 octobre 2009

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Christian Chavaz, avec adresse privée au 3, chemin de la Remettaz, CH-1234 Vessy,
- Monsieur Denis Keller, avec adresse privée au 3, rue Carqueron, CH-1220 Les Avanchets,
- Monsieur Sylvain Rigo, avec adresse professionnelle au 16, rue Le-Corbusier à CH-1211 Genève.

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi renouvelés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2010001279/20.

(090195284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

LBREM II NW Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.599.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 11 décembre 2009

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

En outre, l'Associé Unique a décidé de remplacer M. Michael Denny (gérant de Catégorie A) et M. Rodolpho Amboss (gérant de Catégorie B) par les gérants suivants:

* *Gérants de Catégorie A:*

- M. Alexis Kamarowsky, administrateur, né à Strang en Allemagne le 10/04/1947 et ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
- M. Jean-Marc Debaty, administrateur, né à Rocourt en Belgique le 11/03/1966 et ayant son adresse professionnelle au 1, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur, né à La Spezia en Italie le 12/09/1964 et ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

* *Gérants de Catégorie B:*

- M. Nicholas Vito Colonna, employé dans l'investissement immobilier, résident au 705 Via La Cuesta Palos, Verdes Estates, CA 90274, né le 14/04/1962 à New York, Etats-Unis d'Amérique.
- M. William Rufus Lindsay, employé dans l'investissement immobilier, résident au 9323 Duxbury Road, Los Angeles, CA 90034, né le 08/08/1959 à Montreal, Canada.
- M. Yon Ku Cho, employé dans l'investissement immobilier, résident au 27 Beekman Terrace, Summit, 07901 New Jersey, né le 23/05/1962 à Seoul, Corée du Sud.

A compter du 11 décembre 2009, les nouveaux gérants de la Société seront donc:

* *Gérants de Catégorie A:* M. Alexis Kamarowsky, M. Jean-Marc Debaty et M. Federigo Cannizzaro di Belmontino.

* *Gérants de Catégorie B:* M. Nicholas Vito Colonna, M. William Rufus Lindsay et M. Yon Ku Cho.

Fait à Luxembourg le 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010001934/34.

(090195038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Bateman Technologies Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.155.

—
*Extrait des résolutions prises par
l'Associé Unique en date du 7 décembre 2009*

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de José CORREIA de son poste de gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2009.

Seconde résolution

L'Associé Unique nomme Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste de gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 15 décembre 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010001282/20.

(090195311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

LBREM Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.733.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 11 décembre 2009

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

En outre, l'Associé Unique a décidé de remplacer M. Michael Denny (gérant de Catégorie A) et M. Rodolpho Amboss (gérant de Catégorie B) par les gérants suivants:

** Gérants de Catégorie A:*

- M. Alexis Kamarowsky, administrateur, né à Strang en Allemagne le 10/04/1947 et ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

- M. Jean-Marc Debaty, administrateur, né à Rocourt en Belgique le 11/03/1966 et ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur, né à La Spezia en Italie le 12/09/1964 et ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

** Gérants de Catégorie B:*

- M. Nicholas Vito Colonna, employé dans l'investissement immobilier, résident au 705 Via La Cuesta Palos, Verdes Estates, CA 90274, né le 14/04/1962 à New York, Etats-Unis d'Amérique.

- M. William Rufus Lindsay, employé dans l'investissement immobilier, résident au 9323 Duxbury Road, Los Angeles, CA 90034, né le 08/08/1959 à Montreal, Canada.

- M. Yon Ku Cho, employé dans l'investissement immobilier, résident au 27 Beekman Terrace, Summit, 07901 New Jersey, né le 23/05/1962 à Seoul, Corée du Sud.

A compter du 11 décembre 2009, les nouveaux gérants de la Société seront donc:

* Gérants de Catégorie A: M. Alexis Kamarowsky, M. Jean-Marc Debaty et M. Federigo Cannizzaro di Belmontino.

* Gérants de Catégorie B: M. Nicholas Vito Colonna, M. William Rufus Lindsay et M. Yon Ku Cho.

Fait à Luxembourg le 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010001935/34.

(090195039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Investimex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 17.810.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Thelma G. Paraskevaides, résidant au 20 Kastalias Street, Aglantzia, P.C. 2112 Nicosie, Chypre, a été nommée en date du 18 novembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A.

Mme Thelma G. Paraskevaides, résidant au 20 Kastalias Street, Aglantzia, P.C. 2112 Nicosie, Chypre, a été nommée en date du 18 novembre 2009 en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Renos Michaelides

Administrateur

Référence de publication: 2010001284/16.

(090194514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Sonatrach International Finance and Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.651.

*Extrait des résolutions prises
par l'associé unique le 2 novembre 2009*

En date du 2 novembre 2009, l'associé unique de la société Sonatrach International and Development S.à.r.l. ("la Société") a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Monsieur HARKAT Abderezak en qualité de gérant de la Société avec effet au 2 novembre 2009.
- De nommer Monsieur CHOUKRI BOUZIANI Khaled Ibn El Walid, né le 26 juillet 1967 à Biskra, Algérie, résidant à Cité 224 logements Bâtiment 13L Appt. N. 10 Ain Naadja Gué de Constantine, Alger, Algérie, comme gérant de la société avec effet au 2 novembre 2009, avec pouvoir de signature conjointe.
- De révoquer Monsieur BEGHADAD Boualem en qualité de gérant de la Société avec effet au 2 novembre 2009.
- De nommer Monsieur BENERBAIHA Mohammed Omar, né le 25 septembre 1971 à Guelma, Algérie, résidant à Cité 230 Lgts, BT N. 1 Appt. 9, Saoula, Alger, Algérie, comme gérant de la société avec effet au 2 novembre 2009, avec pouvoir de signature conjointe.
- Le mandat des gérants a une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010001285/23.

(090194510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Generali Hedge Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.470.

Extrait de la résolution circulaire du 2 avril 2009

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 10 novembre 2008:

- Ms Myriam Cockaerts, Membre du Conseil

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 2 avril 2009:

- Mr Luca De Biasi, Membre du Conseil

- Mr Andrea Fincato, Membre du Conseil
- Mr Gilbert Schintgen, Membre du Conseil

Est co-opté au Conseil d'Administration avec effet au 2 avril 2009 jusqu'au terme de l'Assemblée Générale de 2009:

- Mr Paolo Tamburini, Membre du Conseil, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1885 Luxembourg
- Mr Phillippe Setbon, Membre du Conseil, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1885 Luxembourg
- Mr Heinz Gawlack, Membre du Conseil, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2009

Sont élus et réélus au Conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2010:

- Mr Christian Ferry, Président et Membre du Conseil, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1885 Luxembourg
- Mr Gian Luigi Costanzo, Membre du Conseil, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1885 Luxembourg
- Mr Paolo Tamburini, Membre du Conseil, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1885 Luxembourg
- Mr Phillippe Setbon, Membre du Conseil, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1885 Luxembourg
- Mr Heinz Gawlack, Membre du Conseil, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1885 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Generali Hedge Funds Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Martin Rausch

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010001663/31.

(090195302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Fenix Central European S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 126.344.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la démission et de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 14 décembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet au 14 décembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet au 14 décembre 2009.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010001286/18.

(090194509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Giraud Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck II, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 72.801.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2009

1. L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Thierry Reboulh de Veyrac Blin de Grincourt, Monsieur Vincent REY et de Monsieur Jean-Marie ARCHIDEC.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

1. L'assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises de Monsieur Richard GAUTHROT.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010001303/20.

(090195065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

CPI Asia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.972.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 14 décembre 2009

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Davy Beaucé en tant que gérant de la Société, avec effet au 20 novembre 2009;
- de nommer Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht, Pays-Bas, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant avec effet au 20 novembre 2009 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010001287/15.

(090194505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Quinton Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 150.084.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU

la société "HOCHSTON S.A.", société anonyme holding de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, section B sous le numéro 18.582,

ici représentée par Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 19 novembre 2009.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de la société "QUINTON FINANCE INC.", une société du droit panaméen, ayant son siège social à, P.H. Plaza 2000 Building, 50th Street, Panama, République de Panama, constituée aux termes d'un acte notarié du 11 septembre 1987 (la "Société").

La présente assemblée a pour objet de décider conformément au droit luxembourgeois le transfert de siège social au Grand-Duché de Luxembourg et l'adaptation des statuts conformément à la loi luxembourgeoise.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'actionnaire décide d'entériner la résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société à Panama, le 25 août 2009, décidant entre autre de transférer le siège social de la République de Panama au Luxembourg et de nommer trois nouveaux administrateurs de la Société luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'actionnaire décide de transférer le siège social de QUINTON FINANCE INC de Panama (République de Panama) à Luxembourg, plus précisément au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, sans dissolution préalable, avec transformation simultanée de QUINTON FINANCE INC en une société de nationalité luxembourgeoise et continuation des activités sous le nom de QUINTON FINANCE S.A.

Troisième résolution

L'actionnaire décide d'approuver le rapport d'évaluation daté du 23 novembre 2009 établi par HRT Révision S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Il ressort de ce rapport que l'actif net de la Société correspond au moins au montant du capital social de la Société. La conclusion de ce rapport sera détaillée ci-après.

Quatrième résolution

L'actionnaire décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois cent mille dollars américains (USD 300.000,-) pour le porter de son montant de dix mille dollars américains (USD 10.000,-) à un montant de trois cent dix mille dollars américains (USD 310.000,-) par la création et l'émission de trois mille (3.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (100,- USD) et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Les nouvelles actions ont été libérées par un apport et la transformation en capital d'une dette de la Société au profit de l'actionnaire unique pour un montant de trois cent mille dollars américains (USD 300.000,-).

Ladite créance a été décrite dans un rapport de réviseur d'entreprises sur l'apport en nature établi par "HRT Révision S.A.", réviseur d'entreprises, Luxembourg, en date du 23 novembre 2009, qui restera annexé aux présentes.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

"Sur base des diligences effectuées, rien n'est venu à notre attention qui pourrait nous amener à estimer que l'actif net de la société au 30 septembre 2009 soit inférieur aux capitaux propres de USD 10.000 avant augmentation de capital, et que la valeur des créances à convertir en capital ne correspond pas au moins à 3.000 actions d'une valeur nominale de USD 100 de QUINTON FINANCE INC à émettre en contrepartie."

Après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, le rapport d'évaluation restera annexé au présent acte et sera déposé en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Cinquième résolution

L'actionnaire décide d'adopter la forme juridique d'une société anonyme.

Sixième résolution

L'actionnaire décide d'adopter l'objet social suivant:

"La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger"

Septième résolution

L'actionnaire décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui seront désormais conçus comme suit:

STATUTS

"Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "QUINTON FINANCE S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trois cent dix mille dollars américains (310.000,- USD) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (100,- USD) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires.

De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ème) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Huitième résolution

L'actionnaire prend acte que l'exercice social en cours prendra fin le 31 décembre 2009 et que la première assemblée générale annuelle de la Société au Luxembourg se tiendra le troisième jeudi du mois de juin 2010.

Neuvième résolution

L'actionnaire décide de nommer les trois (3) personnes suivantes au poste d'administrateur de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015:

1.- Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

2.- Monsieur Romain THILLENS, licencié en sciences économiques appliquées, né à Wiltz (Luxembourg), le 30 octobre 1952, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

3.- Monsieur Nour-Eddin NIJAR, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Par dérogation à l'article sept (7) des statuts, Monsieur Christophe BLONDEAU, prénommé, est nommé premier Président du Conseil d'Administration.

Dixième résolution

L'actionnaire décide de fixer le nombre de commissaires à un (1) et décide de nommer la société suivante en tant que commissaire pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015:

la société anonyme "HRT Révision S.A.", ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51238.

Dépenses

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui sont à charge de la Société en raison du présent document sont estimés approximativement à deux mille euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite de ce document au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Signé: C. BLONDEAU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14404. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010002963/201.

(090197579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

CPI Asia II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 135.890.

Extrait des résolutions de l'associé du 14 décembre 2009

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Davy Beaucé en tant que gérant de la Société, avec effet au 20 novembre 2009;
- de nommer Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht, Pays-Bas, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant avec effet au 20 novembre 2009 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010001288/15.

(090194503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

CPI Asia Investment Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.973.

*Extrait des résolutions
de l'associé du 14 décembre 2009*

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Davy Beaucé en tant que gérant de la Société, avec effet au 20 novembre 2009;
- de nommer Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht, Pays-Bas, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant avec effet au 20 novembre 2009 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010001289/16.

(090194502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Giraud Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck II, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 72.801.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juillet 2009

Il résulte des délibérations prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue au siège social en date du 8 juillet 2009, que l'assemblée générale des actionnaires prend acte et décide d'accepter les

démissions de leurs mandats d'administrateurs de la Société GIRAUD LUXEMBOURG S.A. avec effet au 8 juillet 2009, de Messieurs Thierry REBOULH de VEYRAC BLIN de GRINCOURT et Vincent REY

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer, avec effet au 8 juillet 2009, Monsieur Patrick DESCHARRIERES, né le 10 septembre 1956 à Lyon (France), demeurant à F-38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN, 15, Lotissement Eden et Monsieur Olivier MELOT, né le 10 janvier 1971 à Lorient (France), demeurant à F-73000 BASSENS, 189, rue du Chapitre, en tant que nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010001302/23.

(090195070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Valencia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.633.

—
EXTRAIT

En date du 16 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Roeland Pels en tant que gérant est acceptée avec effet au 13 novembre 2009.
- Mademoiselle Sandra Calvaruso, avec adresse professionnelle au 65, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élue nouvelle gérante de la société avec effet au 13 novembre 2009, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Anders Lindbergh

Référence de publication: 2010001291/16.

(090194581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Merina Partnership S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.463.

—
EXTRAIT

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur gérant Merina S.à r.l. comme suit:

De 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010001293/15.

(090194601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Lexsis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck II, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 66.278.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juillet 2009

Il résulte des délibérations prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue au siège social en date du 8 juillet 2009, que l'assemblée générale des actionnaires prend acte et décide d'accepter les

démissions de leurs mandats d'administrateurs de la Société LEXSIS S.A. avec effet au 8 juillet 2009, de Messieurs Thierry REBOULH de VEYRAC BLIN de GRINCOURT et Vincent REY.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer, avec effet au 8 juillet 2009, Monsieur Patrick DESCHARRIERES, né le 10 septembre 1956 à Lyon (France), demeurant à F-38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN, 15, Lotissement Eden et Monsieur Olivier MELOT, né le 10 janvier 1971 à Lorient (France), demeurant à F-73000 BASSENS, 189, rue du Chapitre, en tant que nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010001305/23.

(090195051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Eurizon Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 28.536.

—
*Extraits des résolutions du Conseil
d'Administration Circulaire du 27 octobre 2009*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration Circulaire du 27 octobre 2009 les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite aux démissions de:

- Monsieur Francis CANDYLAFITIS, en tant qu'Administrateur et Président au sein du Conseil d'Administration de la société, formalisée par lettre du 8 octobre 2009, avec effet au 15 octobre 2009.

Le Conseil prend acte et accepte lesdites démissions.

Deuxième résolution

Le Conseil décide de coopter, sous réserve de l'agrément accordé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg:

- Monsieur Mauro MICILLO, demeurant 3, Piazzale Cadorna, I-20123 Milano - Italie, en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société, en remplacement de Monsieur Francis CANDYLAFITIS.

Le mandat susmentionné prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Suite aux décisions prises ci-dessus, la composition du Conseil d'Administration de la société sera la suivante:

- Monsieur Mauro MICILLO, Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Ciro BEFFI, Administrateur-Délégué;
- Monsieur Bruno ROVELLI, Administrateur;
- Monsieur Andrea CECCHINI, Administrateur;
- Monsieur Alex SCHMITT, Administrateur;
- Monsieur Carlo NICOLETTI, Administrateur.

Les mandats susmentionnés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

EURIZON Capital S.A.

Pierre BOUCHOMS

Co-Directeur Général

Référence de publication: 2010001292/35.

(090194590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.
